

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 218	1 218		
Fonds commercial	11 434		11 434	11 434
Autres immobilisations incorporelles	49 050		49 050	49 050
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 581		20 581	20 581
Constructions	40 399	40 399		
Installations techniques, matériel et outilla	5 026	4 914	112	237
Autres immobilisations corporelles	297 657	208 059	89 599	76 461
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	783		783	783
Prêts				
Autres immobilisations financières	34 500		34 500	15 505
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	460 648	254 589	206 058	174 050
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	414 801		414 801	514 512
Fournisseurs débiteurs	16 553		16 553	19 379
Personnel	7 929		7 929	7 527
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	79 853		79 853	60 382
Autres créances	168 527		168 527	51 340
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	41 190		41 190	41 190
Charges constatées d'avance	36 847		36 847	45 856
TOTAL ACTIF CIRCULANT	765 701		765 701	740 185
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 226 349	254 589	971 759	914 236

Bilan

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	162 078	146 303
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	31 396	15 775
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	201 859	170 462
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	56 593	86 505
Découverts et concours bancaires	94 858	60 430
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	151 451	146 936
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	8 894	4 541
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	325 968	322 384
Personnel	98 965	94 766
Organismes sociaux	41 912	79 293
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	94 690	89 639
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	85	3 352
Dettes fiscales et sociales	235 652	267 050
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 936	2 862
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	769 901	743 773
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	971 759	914 236



3 B MESSAGERIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 €

Siège social : ZONE INDUSTRIELLE DE BERLANNE

64160 MORLAAS

379 203 292 RCS PAU

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-et trois,

Le trente-et-un décembre, à dix heures ,

Monsieur JEAN MARC PEBROCQ associé unique de la société 3 B MESSAGERIES, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique déclare que les documents suivants, établis par Monsieur JEAN MARC PEBROCQ, gérant, lui ont été adressés dans le délai légal :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- le texte des décisions proposées.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

P39

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2023, approuve ces comptes tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant à 31 396,38 €, en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

P37

